

RÈGLEMENT INTÉRIEUR  
2021/2022



ACCUEIL PÉRISCOLAIRE 3 – 11 ANS

# PRÉAMBULE

L'admission d'un enfant à l'accueil périscolaire ne sera validée qu'après la remise de tous les documents suivants constituant son dossier et ce quelle que soit la tranche horaire d'accueil :

- . La fiche sanitaire dûment remplie (état civil de l'enfant et de sa famille, le n° d'allocataire de CAF ou de MSA, la liste des personnes autorisées à venir chercher l'enfant le soir, et les autorisations de pratiquer des soins d'urgence...).
- . La photocopie de ses vaccinations.
- . Le justificatif du quotient familial.
- . Le règlement de l'adhésion à l'association.

# Article 1 - Objet

La Tribu propose d'accueillir tous les enfants scolarisés sur les écoles des communes dites du plateau :

Alboussière/Champis, Boffres, Saint-Sylvestre et Saint-Romain de Lerps au sein de l'accueil de loisirs périscolaire multi-sites.

Ce service est agréé par la DDCS Ardèche, par la PMI et par la CAF Ardèche.

# Article 2 – Horaires et modalités de fonctionnement

## Pour tous les sites :

Les enfants ne sont plus sous la responsabilité des animatrices-animateurs après 18h30. Les parents doivent donc venir chercher leurs enfants **à 18h30 au plus tard**. En fonction des communes, les horaires d'accueil sont différents, compte tenu des horaires scolaires.

Tout retard donne lieu à une observation et, en cas de récurrence, entraînera **une pénalité financière de 10 euros**.

Les enfants sont sous la responsabilité des animatrices-animateurs à partir du moment de leur prise en charge.

La personne venant chercher l'enfant le soir, doit impérativement se présenter à un(e) animatrice-animateur.

La Tribu n'est pas responsable de la dégradation ou de la perte d'objets personnels apportés par les enfants.

En cas d'accident ou d'état de santé d'un enfant nécessitant des soins, le ou la responsable du service est autorisé(e) à prendre les mesures d'urgence appropriées et peut avoir recours au service du SAMU ou des Pompiers. Les parents sont avertis dans les plus brefs délais.

# Article 2 – Horaires et modalités de fonctionnement-suite

## Pour Alboussière/Champis:

L'accueil périscolaire reçoit les enfants dans les locaux mis à disposition par la commune d'Alboussière, situé Place de La Bascule.

Lundi, mardi, jeudi et vendredi, de 7h à 8h30, de 11h30 à 13h20 et de 16h30 à 18h30

*Le matin*, les enfants sont déposés par une personne responsable à **partir de 7h et jusqu'à 8h20**, Place de la Bascule.

- Les enfants sont ensuite accompagnés par l'équipe d'animation
- dans leur classe pour les maternelles
  - dans la cour de l'école pour les primaires .

*Le midi*, l'équipe d'animation va rejoindre les enfants dans la cour de l'école. Le groupe est scindé en deux entre l'équipe d'animation et le personnel de cantine. Le premier groupe est pris en charge jusqu'à l'heure du repas soit 12h20, puis la transition s'opère avec le deuxième groupe après leur repas jusqu'à 13h20, les plus petits (classe TPS/PS/MS) sont accompagnés pour le temps de sieste.

*Le soir*, l'équipe d'animation va chercher les enfants :

- dans les classes de l'école maternelle
- à la sortie de l'école primaire dans la cour ou sous le préau en cas de pluie.

# Article 2 – Horaires et modalités de fonctionnement-suite

## **Pour Boffres:**

L'accueil périscolaire accueille les enfants dans les locaux mis à disposition par la commune de Boffres, situé dans l'espace de motricité de l'école maternelle.

- Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 7h30 à 9h00 et de 16h30 à 18h30

*Le matin*, les enfants seront déposés par une personne responsable à **partir de 7h30 et jusqu'à 8h50**, dans les locaux mis à disposition par la commune de Boffres situé dans l'école (salle de motricité et espace de cantine). Les enfants sont ensuite accompagnés par l'équipe d'animation dans les classes de l'école.

*Le soir*, l'équipe d'animation va chercher les enfants :

- dans les classes de l'école.

# Article 2 – Horaires et modalités de fonctionnement-suite

## Pour Saint-Romain de Lerps:

L'accueil périscolaire accueille les enfants scolarisés à l'école publique et à l'école privée dans les locaux mis à disposition par la commune de Saint-Romain de Lerps, situé dans le groupe scolaire AERIA

Lundi, mardi, jeudi et vendredi, de 7h à 8h30 ; de 11h30 à 13h30 et de 16h30 à 18h30.

*Le matin*, les enfants sont déposés par une personne responsable **à partir de 7h et jusqu'à 8h20**, au groupe scolaire. Les enfants sont ensuite accompagnés dans leur classe respective.

*Le midi*, les enfants sont pris en charge par l'équipe d'animation après ou avant le repas.

*Le soir*, l'équipe d'animation va chercher les enfants dans leurs écoles respectives:

- dans les classes de l'école maternelle
- à la sortie de l'école primaire dans la cour ou sous le préau en cas de pluie.

# Article 2 – Horaires et modalités de fonctionnement-suite

## Pour Saint-Sylvestre:

L'accueil périscolaire accueille les enfants dans les locaux mis à disposition par la commune de Saint-Sylvestre, situé dans la salle polyvalente près de la Mairie.

Lundi, mardi, jeudi et vendredi, de 7h à 9h et de 16h30 à 18h30

*Le matin*, les enfants sont déposés par une personne responsable **à partir de 7h et jusqu'à 8h50**, à la salle polyvalente puis accompagnés à l'école par l'équipe d'animation.

*Le soir*, l'équipe d'animation va chercher les enfants :

- dans la classe pour les maternelles.
- à la sortie de l'école primaire dans la cour .



# Article 3 – Conditions d'admission

**En cas d'absence d'un responsable lors de la sortie de classe, l'enfant pourra être accueilli par La Tribu uniquement si notre capacité d'accueil le permet et si un dossier d'admission a été rempli par les responsables légaux ou tuteurs. Le temps d'accueil sera facturé au tarif habituel ainsi que l'adhésion à l'association.**

L'accueil de loisirs périscolaire est destiné à tous les enfants scolarisés dans les écoles d' Alboussière/Champis, Boffres, Saint-Sylvestre et Saint-Romain de Lerps. Sont admis les enfants de la maternelle jusqu'au CM2.

La capacité d'accueil est variable en fonction des sites :

- à Alboussière Champis : maximum 38 places le matin et 38 le soir
- à Boffres : 10 places
- à Saint-Sylvestre : 10 places
- à Saint-Romain de Lerps : maximum 38 places le matin et 50 le soir

L'encadrement est celui en vigueur fixé par décret. Il est actuellement d'1 animateur pour 14 enfants de "+ de 6 ans" et d'1 animateur pour 10 enfants de "- de 6 ans" conformément aux directives de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale.

L'inscription préalable est obligatoire auprès de La Tribu.

Les enfants présentant un handicap peuvent être accueillis. Un contrat d'accueil est alors formalisé entre les parents, le responsable de l'accueil périscolaire et le médecin traitant.

# Article 4 – Inscriptions, modifications et annulation

## a/ INSCRIPTIONS

**Deux possibilités d'inscription sont offertes aux familles : annuelle ou ponctuelle.**

**Pour une inscription annuelle**, les jours sont définis pour toute l'année scolaire, au moment de l'inscription. **Les enfants peuvent être inscrits par mail (sous réserve d'une confirmation) :**

Pour Alboussière : auprès du secrétariat : [ass.latribu1@free.fr](mailto:ass.latribu1@free.fr)

Pour Saint-Romain de Lerps : [latribustromain@gmail.com](mailto:latribustromain@gmail.com)

Pour Saint-Sylvestre : [periscostsylvestre@gmail.com](mailto:periscostsylvestre@gmail.com)

Pour Boffres : [periscoboffres@gmail.com](mailto:periscoboffres@gmail.com)

**Pour une inscription ponctuelle**, les parents doivent inscrire leurs enfants au plus tard le vendredi midi pour la semaine suivante, sous réserve de places disponibles. **Les enfants peuvent être inscrits par mail :**

Pour Alboussière : auprès du secrétariat [ass.latribu1@free.fr](mailto:ass.latribu1@free.fr)

Pour Saint-Romain de Lerps : [latribustromain@gmail.com](mailto:latribustromain@gmail.com)

Pour Saint-Sylvestre : [periscostsylvestre@gmail.com](mailto:periscostsylvestre@gmail.com)

Pour Boffres : [periscoboffres@gmail.com](mailto:periscoboffres@gmail.com)

## b/ MODIFICATION/ANNULATIONS

Les modifications ou annulations peuvent être signalées dans les mêmes délais que pour une inscription ponctuelle.

# Article 5 – Dispositions particulières

Lors des sorties scolaires, des dispositions particulières sont prises :

Le matin ou le soir, l'équipe d'animation peut accompagner ou venir chercher les enfants en lien avec les enseignants.

**En cas de classe verte, de sorties scolaires ou de grève scolaire,** les annulations doivent respecter les délais demandés à l'article 4.

# Article 6 – Tarifs et facturation

## **a / TARIFS**

Les tarifs de l'accueil de loisirs périscolaire sont disponibles sur le site internet de La Tribu : [www.asso-la-tribu.org](http://www.asso-la-tribu.org) ou auprès du secrétariat au 04 75 58 23 23.

Toute heure entamée est due.

## **b / FACTURATION**

Les factures sont remises ou adressées aux familles en début de mois suivant. Le règlement s'effectue dès réception, en espèces, chèque ou virement au secrétariat.

Aucun règlement de facture ne sera pris par l'équipe d'animation. Les paiements par chèques ANCV sont acceptés.

# Article 7 – Goûters et activités

## a / LE GOÛTER

Il est fourni par les parents ou La Tribu et, dans ce cas, est facturé 0,80€.

## b / LES ACTIVITÉS

De nombreux jeux sont mis à la disposition des enfants, et sont pratiqués avec l'équipe d'animation.

Au cours de la séance d'accueil du matin, les enfants sont libres de leurs activités, toujours avec l'équipe d'animation.

Le soir, à partir de 16h30, les enfants sont pris en charge par l'équipe d'animation dans les écoles puis sont accompagnés jusqu'aux lieux d'accueil.

Dès leur arrivée, le goûter est pris en commun. Ensuite, des activités animées par l'équipe sont proposées dans les différentes salles de l'espace d'accueil et/ou à l'extérieur selon les conditions météorologiques.

**L'accueil périscolaire n'assure pas d'activités de soutien scolaire mais dans chaque lieu, un espace est aménagé pour permettre aux enfants qui le souhaitent de commencer leurs devoirs.**